

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2020 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Convocation du 04 septembre 2020.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, AUBRUN Thomas, AUBRY Benoit, BOUDIER Mickaël, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés : GAULT Isabelle pouvoir NAULEAU Daniel.

Secrétaire de séance : RIBETTE Aurélien

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroulera en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : Angélique BRUNET Absente pour les délibérations des points de 1 à 5 de l'ordre du jour et arrive pour le point n°6 ;
Benoit AUBRY sort de la salle et ne prend pas part aux délibérations des points 7 et 8 de l'ordre du jour et revient pour le point 9.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1 – Infos recrutement

Suite à l'annonce d'offre d'emploi d'Agent d'accueil déposée fin juin sur le site du CDG 79, 17 candidatures ont été reçues.

Après étude au mois de juillet par les élus responsables du personnel, seul trois CV correspondaient aux critères demandés.

Les entretiens ont eu lieu début août. Une candidate n'étant plus disponible (travail), seules deux personnes ont été auditionnées. Après réflexion, le profil de Mme Lydie OGERON correspond au poste demandé, car elle était disponible au 1^{er} septembre.

En attendant son poste au 1^{er} Octobre, date de départ en retraite de Mme MÉTAIS, Mme OGERON a accepté un contrat Intérim pour le mois de septembre afin de prendre connaissance de ses fonctions et des dossiers en cours.

Mme BRAUD Catherine informe le Conseil : lors de la dernière réunion, elle avait posé la question pour savoir si les candidatures étaient étudiées par le Conseil Municipal ou non, la réponse était positive. Elle se rend compte que la sélection a été faite par les seuls élus responsables du personnel, donc Mme BRAUD fait remarquer ce changement de plan.

2 – Validation nouveaux horaires ouverture public mairie

Monsieur le Maire signale que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture de 19 h par semaine répartie comme suit :

lundi matin de 9 h à 12 h 30

mardi matin de 9 h à 12 h 30

jeudi matin de 9 h à 12 h 30

vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h samedi matin de 10 h à 12 h (basse fréquentation)

Vu le constat de fréquentation et les changements de personnel : création poste 17 h et augmentation de 30 à 35 h pour un autre agent, en remplacement d'un départ en retraite, il a été projeté de diminuer ces horaires avec comme objectifs le maintien de la qualité d'accueil en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers.

L'amplitude horaire passerait de 19 h à 17 h par semaine selon la réorganisation suivante :

Lundi matin de 9 h à 12 h 30

Mercredi de 14 h à 19 h

Vendredi de 9 h à 12 h30 et de 14 h à 19 h

Et suppression du samedi matin car basse fréquentation

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter ces horaires et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour diffuser l'information et signer les documents nécessaires à ce nouvel aménagement.

3 – Validation augmentation du temps de travail d'un agent intercommunal après avis du Comité Technique du CDG 79

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de Mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif principal de 30 h à 34 h 59 minutes (pour un souci d'éligibilité avec la caisse de retraite CNRACL pour un agent intercommunal)

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, nous proposons de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 09 décembre 2005, et de créer un emploi à temps non complet d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe pour une durée de 34,59 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 08 septembre 2020,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE : - d'adopter la proposition du Maire

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Et les crédits correspondants ont déjà été prévus au budget 2020

4 – Proposition avancement de grade : détermination des taux de promotion

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique en date du 08 septembre 2020

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint administratif Principal	1 ^{ère} classe	100%

Le conseil municipal, **ADOpte** à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus.

5 - Travaux voirie par SEVT : remplacement poteau incendie

M MÉTAIS Jacques, Adjoint responsable de la voirie signale que les travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable dans les villages de Vernoux et La Girardière sont commencés, une réunion de chantier est prévue tous les vendredis matin avec l'entreprise THIOLLET qui exécute ces travaux et SEVT pour le suivi. Ces canalisations anciennes comportant des tuyaux en fer passent souvent sous les maisons, et sont renouvelées pour un passage sous les routes.

Ces travaux nécessitent de remplacer le poteau incendie n° 34 de La Girardière, un devis a été demandé à SEVT dont le montant s'élève à 1690.08 € TTC ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter ce devis compte-tenu de l'urgence de ce changement.

6 –Election des membres du CCAS suite courrier Préfecture du 23 juillet 2020

Complète la délibération n° 2020- 05_07 du 1^{er} juillet 2020

Un courrier reçu de la Préfecture rappelle que les membres du CCAS doivent être nommés par une élection et non désignés, ils sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de ces membres,

Le nombre a été fixé par délibération du 01 juillet 2020, soit 8 membres au Conseil d'Administration :

4 membres extérieurs au Conseil désignés par le Maire par un arrêté : Marie-Françoise DESCHAMPS, Sylvie MOREAU, Marie-Pierre NAULIN et Joël AUBIN ;

4 membres élus par le Conseil Municipal,

La liste des candidats sont :

Isabelle GAULT, Catherine LAMARCHE, Manon DUTERTRE et Jacques MÉTAIS

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité :

Isabelle GAULT, Catherine LAMARCHE, Manon DUTERTRE et Jacques MÉTAIS

Pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS de la Commune de Gourgé.

7 – Trésorerie d'Airvault : irrécouvrabilité créance

Monsieur le Trésorier d'Airvault informe la Commune que la dette du redevable M GOHAUD Jean Pierre d'un montant de 969.56 €, a fait l'objet d'un effacement le 15 septembre 2015 et est à ce jour considérée comme éteinte.

La décision juridique extérieure a prononcé définitivement son irrécouvrabilité.

En conséquence cette créance éteinte constitue une charge pour la Collectivité créancière dont le détail est le suivant :

Loyer mars 2011 : 316.26 €

Chauffage gaz mars 2011 : 205.00 €

Loyer avril 2011 : 448.30 €

Soit un total de **969.56 €**

Le Conseil municipal décide d'admettre en créances éteintes en charge par imputation au compte 6542.

8 – Salle des Fêtes : reprise du projet de restructuration et extension et travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la subvention demandée au titre de la DETR a enfin été acceptée pour l'année 2020 pour un montant de 217 138 € (30 % montant du projet : 723 793 € H.T.) qui a déclenché la validation d'une dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 149 301 € soit 20.62 % du montant des dépenses.

Le Conseil Municipal décide de reprendre ce projet interrompu en l'absence de subvention et présente le plan de financement ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T. :	723 793 €	Subvention DETR :	217 138 €
		Contrat de ruralité :	149 301 €
		CAP 79 : en cours de décision	
		Autofinancement :	357 354 € - CAP 79
TOTAL DEPENSES :	723 793 €	TOTAL RECETTES	723 793 €

9 – Opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » aide du Département

Suite à la crise sanitaire, le Département a décidé d'aider les collectivités par une aide de 5000 € maximum par projet, soit 50 % d'une assiette plafonnée à 10 000 € H.T., pour tous les travaux d'investissement et amélioration des équipements publics : scolaires, périscolaires, sportifs, culturels, voirie, espaces extérieurs...

Ils doivent être réalisés par un ou plusieurs artisans ou petite entreprise et achevés au 31 décembre 2020.

Pour les communes de moins de 1 500 habitants trois projets peuvent faire l'objet d'une demande.

Dépôt des demandes sur la plateforme en ligne du Département avant le 16 octobre prochain.

Plusieurs projets sont étudiés actuellement par la commission Bâtiments et voirie

M MÉTAIS Jacques informe :

Projet 1 : City stade Filet pare ballons au dessus : 3 devis sont en attente de décision

Projet 2 : Cantine Fabrication de 3 étagères inox pour la cantine : 2 250 € H.T.

Projet 3 : Eglise Fabrication d'un garde corps pour escalier de l'église 935.66 € H.T.

Fabrication et pose d'un portillon église de Gourgé : 680 € H.T.

Réfection Sanitaires : en attente de devis

Ces projets devront être finalisés pour la prochaine réunion de Conseil Municipal afin de pouvoir prétendre à la subvention.

10 – Projet commission : Dossier de candidature jeu Terra Aventura

Aurélien RIBETTE et Manon DUTERTRE présentent un projet de jeu de chasse au trésor qui allie balade et découverte des richesses patrimoniales et naturelles de la région, avec des énigmes à découvrir et des points à récupérer tout au long du parcours. Pour en faire bénéficier la Commune, un dossier de candidature doit être déposé auprès de la Région Aquitaine ainsi qu'un projet de parcours.

Le pays de Gâtine s'associe à la Commune pour élaborer le tracé et le suivi de cette action. M RIBETTE Aurélien et Mme DUTERTRE Manon souhaitent que ce projet définisse une activité familiale. Si le dossier de candidature est accepté, une étude technique du terrain sera appliquée, ensuite ce parcours devra être entretenu régulièrement. La mise en place de cette application aura un coût de 2 130 € comprenant l'étude,

les photos, etc... et une maintenance régulière de 1 000 € par an. Il n'y a pas de durée d'engagement. Des renseignements seront pris pour une éventuelle subvention, à voir avec le pays de gâtine.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter de déposer ce dossier de candidature pour ce jeu Terra Aventura et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.

11 – Création groupes de travail projets divers

Monsieur le Maire propose de créer deux groupes de travail permettant d'examiner et d'étudier des projets divers, à savoir :

1^{er} groupe : projet aire de camping cars : lieu, coût ? etc.....

2^{ème} groupe : projet réhabilitation bâtiments Cure, devenir ? Rendez-vous pris avec les services de l'Ingénierie Départementale 79... et ce bâtiment est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France avant travaux...

Après délibération,

Le **1^{er} groupe** sera constitué de : Aurélien RIBETTE, Jean-Luc GIRARD, Jacques METAIS, Manon DUTERTRE, Damien MILLERIOUX et Daniel NAULEAU.

Le **deuxième groupe** sera constitué de : Jean-Luc GIRARD, Jacques METAIS, Benoît AUBRY, Catherine BRAUD, Angélique BRUNET, Isabelle GAULT ;

Ces groupes rendront compte de leur travail lors des prochaines réunions au fur et à mesure de l'évolution de leurs études.

12 – Validation travaux réfection routes

Monsieur METAIS Jacques présente à nouveau des devis pour la réfection des routes communales de La Lande et du Plessis afin de finaliser et de valider ce dossier pour un début des travaux avant le 31 décembre 2020.

Après étude avec la Commission d'Appel d'Offres réuni à cet effet le 07 septembre dernier, voici les devis triés et choisis :

Entreprise EIFFAGE de La Mothe Saint Heray : solution 1 reprise de voirie en grave émulsion et monocouche pour un montant de 77 681.31 € H.T.

Entreprise EIFFAGE : solution 2 reprise de voirie en enrobés froid pour un montant de 67 529.31 € H.T.

Entreprise M RY de Parthenay : reprise voirie en grave émulsion et monocouche pour un montant de 65 991.30 € H.T.

Entreprise COLAS Centre d'Airvault : reprise voirie en enrobé à froid de type COMPOMAC 0/10 pour un montant de 72 580 € H.T.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un enrobé à froid pour un montant de 67 529.31 H.T.

13 – Questions diverses

Arrêt Elise Moreau :

Mme MOREAU Elise est en arrêt maladie depuis le mois de juillet jusqu'au 28 septembre prochain, pour son remplacement Mme METIVIER Ginette a été sollicitée une nouvelle fois pour aider les enfants à la cantine, les surveiller et ramener les enfants de l'Ecole Privée ;

Mme BOINOT Eliane signale que le temps de Mme METIVIER Ginette est de 12 h 30 à 13 h 30, mais les enfants de l'école privée arrive plus tard que prévu, après 12h 15, voir 12 h 30 donc Mme METIVIER part de la cantine à 13 h 30 ou plus et dépasse son temps de travail.

M RIBETTE Aurélien signale que depuis la rentrée l'école privée ne travaille plus le mercredi matin et a changé ses horaires, les élèves sortent donc à 12 h 15 de classe ;

Les services de la Mairie n'ont pas été informés de ce changement.

L'école privée ne peut donc plus respecter les horaires cantine définis par délibération du 18 décembre 2019 : de 12 h 15 à 13 h 20, pour ne faire qu'un seul service commun.

Mme BOINOT Eliane et M GIRARD Jean-Luc précisent que si l'école privée ne respecte plus ces horaires, il n'y aura plus d'agent communal pour raccompagner les enfants de la cantine à l'école privée et il faudra trouver une autre solution pour le service cantine.

Recensement population 2021 :

M Mickaël BOUDIER résume la réunion d'information qui s'est déroulée le mercredi 09 septembre :

Les dates sont du 21 janvier au 20 février 2021, il faut un agent recenseur pour 290 foyers, pour la Commune de Gourgé comprenant environ 500 foyers avec les résidences secondaires, il en faut deux.

Il faut commencer à recruter ces agents de suite car ils doivent constituer leur relevé d'adresses début janvier pour commencer leur recensement le 20 janvier 2020.

La dotation de l'état sera de 1.40 € environ par habitant.

Mme Elodie MORISSET à la Communauté de Communes Parthenay Gâtine est disponible pour toute question.

Réunion environnement déchets CCPG :

M RIBETTE Aurélien s'est rendu à la dernière réunion de commission de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine et informe le Conseil Municipal des dernières actualités :

un ambassadeur par collecte va être désigné pour vérifier les poubelles, s'il constate que l'utilisateur ne respecte pas correctement, suivant la réglementation, le tri de ses déchets, le ramassage ne sera plus effectué. Le coût de cette nouvelle modalité est de 4 € par foyer.

Le système à puce pour un ramassage au poids n'est pas d'actualité pour l'instant ;

La charge financière du tri des poubelles jaunes est 10 fois moins élevée que le tri des poubelles ordures ménagères grises.

Réunion Economie et Artisanat CCPG :

M GIRARD Jean-Luc s'est rendu aussi à une réunion mais les dossiers de l'ordre du jour n'ont pas été envoyés avec la convocation, donc pas de possibilité de les étudier avant, et à sa demande c'est une volonté du Président M PRIEUR Jean-Michel, de ne pas adresser ces documents pour confidentialité et le choix de respecter le Règlement Général de la Protection des Données.

M GIRARD a insisté pour avoir ces documents lors des prochaines réunions.

Réouverture bâtiments communaux : Salle des fêtes et Salle des Associations

Monsieur le Maire signale la réouverture de ces bâtiments uniquement aux associations communales en limitant le nombre de personnes et dans le respect des distances sanitaires. Un arrêté de réouverture sera établi avec toutes les conditions nécessaires à respecter, qui seront énumérées dans ce document et sera remis à chaque Président(e) d'association communale.

Pont du Pressoux

Suite à un accident survenu le 03 juillet dernier qui a endommagé ce pont les experts de l'assurance de la Commune et de la partie adverse vont se déplacer sur place prochainement afin d'étudier au mieux ce sinistre.

Dates à retenir :

15 septembre : élection délégué Syndicat Mixte Vallée du Thouet

18 septembre : élection SIEDS

17 octobre : mobilisation de certains conseillers pour déménagement du matériel restant, depuis 2018 dans l'ancienne mairie, notamment le cadastre Napoléonien et autres registres à réinstaller dans les nouveaux locaux.

Sénatoriales : visites prochaines de Messieurs Philippe MOUILLER, Xavier ARGENTON

Rappel des délibérations du 09 septembre 2020

- 1 Infos recrutement
- 2 Validation nouveaux horaires ouverture public mairie
- 3 Validation augmentation du temps de travail agent intercommunal après avis du Comité Technique du CDG 79
- 4 Proposition avancement de grade : détermination des taux de promotion
- 5 Travaux voirie par SEVT : remplacement poteau incendie
- 6 Election des membres du CCAS suite courrier Préfecture du 23 juillet 2020
Complète la délibération n° 2020- 05_07 du 1^{er} juillet 2020
- 7 Trésorerie d'Airvault : irrécouvrabilité créance
- 8 Salle des Fêtes : reprise du projet de restructuration et extension et travaux
- 9 Opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » aide du Département
- 10 Projet commission : Dossier de candidature jeu Terra Aventura
- 11 Création groupes de travail projets divers
- 12 Validation travaux réfection routes
- 13 Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas	AUBRY Benoit	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Pouvoir à Daniel NAULEAU	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel